

🌸 *CANISY*  
*ST EBREMOND* 🌸

*Concours Communal  
des maisons fleuries  
2018*





## DEROULEMENT DU CONCOURS

Le jury établit un classement dans chacune des différentes catégories

Les lauréats de chaque catégorie se verront remettre une récompense sous la forme d'un bon d'achat.

La date de la visite du jury reste volontairement indéterminée. En tout état de cause, elle aura lieu dans la première quinzaine de juillet et/ou en fonction de la météo.

Le fleurissement devra être visible de la voie publique. Le jury ne rentrera pas dans les propriétés privées



## REMISE DES PRIX

Les lauréats seront avisés personnellement et conviés à la remise des récompenses qui fera l'objet d'une réception conviviale. Le premier candidat de chaque catégorie sera proposé au concours départemental des villes et villages fleuris organisé par le Conseil départemental.

# REGLEMENT DU CONCOURS



## Article 1 : objectif

**La participation à ce concours est gratuite.**

Le concours communal des maisons fleuries a pour objet l'embellissement de notre commune par des plantations et le fleurissement des jardins, fenêtres, balcons, façades et devantures de magasin afin d'offrir aux habitants et aux visiteurs un cadre de vie plus agréable à l'œil.

Le concours est organisé par la commune nouvelle de Canisy (Canisy et St Ebremond), ouvert à tous les particuliers et commerçants dont le jardin ou les réalisations florales sont visibles de la rue.



## **Article 2 : inscription**

Les inscriptions s'effectuent par le biais du bulletin d'inscription disponible dans les mairies, chez les commerçants ou téléchargeable sur le site <http://www.canisy.fr/> à partir du 1<sup>er</sup> mai 2018

Date limite d'inscription : **le 15 juin 2018 (dernier délai).**



## **Article 3 : catégories**

Les participants peuvent s'inscrire dans l'une des 3 catégories suivantes (inscription à titre individuel), le fleurissement devra être visible de la voie publique. Le jury ne rentrera pas dans les propriétés privées.

- 1<sup>o</sup> catégorie : maison avec jardinet et façade,
- 2<sup>o</sup> catégorie : balcons, fenêtres visibles de la rue,
- 3<sup>o</sup> catégorie : commerces.



## **Article 4 : Critères de sélection**

Le concours sera basé sur les critères suivants :

- La qualité d'aménagement (fleurissement, entretien...);
- L'harmonie des couleurs ;
- Le choix des matériaux (contenants et supports) ;
- La diversité des espèces ;
- L'originalité du projet.



## **Article 5 : Composition du jury**

Le jury sera composé d'élus et d'amateurs éclairés, tous motivés par l'embellissement de la commune, qui désigneront les lauréats de chaque catégorie. La date de visite du jury restera volontairement indéterminée. Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours.



## **Article 6 : Résultats et remise des prix**

Les résultats seront communiqués le jour de la remise des prix qui s'effectuera à la mairie de Canisy courant octobre.



## **Article 6 : Droit à l'image**

Les participants acceptent que des photos de leur fleurissement -à partir de la voie publique- soient réalisées par les membres du jury et autorisent la publication desdites photos dans la presse locale ainsi que dans le bulletin municipal et sur le site Internet de la commune, sans aucune contrepartie.

**MERCI à tous d'améliorer l'aspect de notre commune ....  
Pour le plaisir de tous !**

**CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES  
2018  
BULLETIN D'INSCRIPTION**

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....  
.....

Téléphone : .....

Email : .....

**Catégorie choisie :**

- 1<sup>e</sup> catégorie : Maisons avec jardinet et façade visible de la rue
- 2<sup>e</sup> catégorie : Balcons, fenêtres visibles de la rue
- 3<sup>e</sup> catégorie : Commerces



**A déposer au secrétariat des mairies de Canisy ou St Ebremond  
jusqu'au 15 juin 2018** 